

Paris, le 23 mars 2016

Mesdames et Messieurs les Directeurs  
et Agents Comptables des Caf

**Objet : Suivi du déploiement des conventions territoriales globales (Ctg).**

Madame, Monsieur le directeur,  
Madame, Monsieur l'agent comptable,

Dans un contexte marqué par l'évolution du paysage territorial et le renforcement du pilotage de l'action publique, la Ctg constitue un levier stratégique particulièrement adapté pour répondre aux défis de la territorialisation et de la coopération.

En inscrivant l'ensemble des interventions en cohérence avec le projet du territoire et dans la durée, la Ctg facilite, par sa lisibilité, la prise de décision des élus et favorise, in fine, la dynamique de développement des services aux familles.

C'est pourquoi, chaque Caf doit déployer cette démarche de manière volontariste. La Ctg a vocation à devenir le socle de toute relation contractuelle avec les collectivités territoriales. En cas de généralisation du système de refonte des prestations de service « enfance » et « jeunesse », expérimenté en 2016 et 2017 dans dix-sept départements, la Ctg se substituerait notamment au Cej, tout en conservant son caractère global, au-delà de l'enfance et de la jeunesse. Dans cette perspective, je vous invite à accélérer le déploiement de la Ctg dans votre département.

Inscrit dans les travaux du comité programme n° 1 relatif aux politiques familiale et sociale, le déploiement de la Ctg fait l'objet d'un suivi portant sur le nombre de Ctg signées à l'échelon local et départemental mais également sur le contenu des actions mises en œuvre au regard des indicateurs fixés dans le cadre de la Cog.

La lettre au réseau n° 2013-205 du 18 décembre 2013 relative au cadrage de la démarche s'est accompagnée d'un support méthodologique<sup>1</sup> et de journées nationales associant l'ensemble du réseau. Ce support méthodologique valorise les retours d'expérience sur lesquels il est possible de s'appuyer pour vous permettre d'asseoir la démarche. Il s'appuie également sur l'évaluation<sup>2</sup> de l'expérimentation conduite auprès des collectivités territoriales signataires d'une Ctg.

Depuis le 20 juillet 2015, un espace collaboratif dédié au suivi du nombre de Ctg signées et à leurs caractéristiques est mise à votre disposition. Vous êtes invités à intégrer les Ctg signées et en projet au fur et à mesure de leur déploiement. L'exploitation de ces données permettra de rendre compte de l'état d'avancement du déploiement des Ctg lors de nouvelles journées nationales qui se dérouleront fin 2016.

Des informations d'ordre plus qualitatif seront également recueillies à cette occasion et permettront de mesurer les avancées en termes de positionnement et de partenariat : clarification, décloisonnement, complémentarité, réactivité, efficacité et innovation. Elles renforceront le partage de méthodes et d'outils d'évaluation de nos politiques publiques.

Afin de vous soutenir dans la mise en œuvre de la démarche au local, la Cnaf a développé plusieurs actions pour renforcer les dimensions métiers, la conduite du diagnostic territorial et la mise en œuvre opérationnelle. Dans cette perspective, la présente lettre au réseau :

- resitue les enjeux du déploiement de la démarche au regard des réformes en cours ;
- présente les travaux engagés et les supports répondant aux besoins d'accompagnement exprimés par le réseau.

Comptant sur votre mobilisation dans cette démarche porteuse de sens et revêtant une importance particulièrement stratégique dans le cadre de la Cog 2013-2017, je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les directeurs, Mesdames et Messieurs les agents comptables, à l'assurance de ma considération distinguée

**Le directeur général délégué  
chargé, des politiques familiale et  
sociale**

**Frédéric Marinacce**

---

<sup>1</sup> Le support méthodologique, précisant les enjeux, les principaux éléments de cadrage et les étapes de mise en œuvre de la démarche a été diffusée par lettre au réseau n° 2014-038 du 5 mars 2014. Ce support permet d'accéder à des outils locaux et nationaux (conventions type, support de communication, outil de diagnostic et de veille territoriale, ppt de présentation de la démarche, fiches actions, etc.).

<sup>2</sup> L'évaluation de l'expérimentation de la Ctg a été confiée au cabinet Itinere Conseil. Les conclusions du rapport finalisé en septembre 2011 ont été présentées à la séance du 17 janvier 2012 du conseil d'administration.

## **1. Dans un contexte de mutations et de tensions financières qui freinent le développement des services aux familles, il importe de renforcer la gouvernance partenariale et de faciliter la mobilisation des leviers financiers**

Véritable démarche de collaboration et de transversalité tant en interne qu'auprès des partenaires, la Ctg décline l'offre globale de services des Caf pour l'adapter aux besoins d'un territoire.

### **1.1 La Ctg favorise l'articulation des politiques publiques et leur déclinaison sur les territoires**

Conduites sur les territoires par de multiples acteurs, l'efficacité des politiques publiques nécessite un pilotage renforcé et une action concertée des acteurs locaux.

Les orientations de politiques familiale et sociale s'articulent, dans le cadre de la décentralisation, prioritairement à l'échelon départemental tandis que la déclinaison concrète des actions, dont elles découlent, incombe aux communes et aux communautés de communes.

A l'échelon départemental, l'enjeu réside notamment dans le renforcement de la coopération entre l'Etat, le conseil départemental et la Caf. Celle-ci favorise l'articulation des orientations déclinées dans le cadre des différents schémas : schémas départementaux des services aux familles, programmes éducatifs locaux, contrats de ville, les schémas d'accessibilité aux services, schéma de l'animation de la vie sociale, projets éducatifs de territoire, etc.

A l'échelon de la commune ou de la communauté de communes, la mise en œuvre d'un plan d'actions défini dans le cadre d'un « projet de territoire » permet de prendre en compte les orientations définies dans à l'échelon départemental en les adaptant aux spécificités infra-départementales.

La Ctg fait le lien entre l'ensemble des politiques publiques présentes sur le territoire. A l'échelon du département, elle favorise le croisement des différents schémas existants. A l'échelon local, elle prend en compte les orientations et les interventions définies dans le cadre des schémas départementaux et les inscrit en cohérence avec le projet de territoire défini avec la (les) collectivité (s) locales.

Par exemple, la Ctg vient en cohérence avec le Sdsf dans le sens où elle favorise l'entrée en relation ou le renforcement du partenariat avec les territoires infra-départementaux identifiés comme prioritaires dans le Sdsf.

### **1.2 La Ctg soutient la prise de décision des acteurs dans un contexte territorial en évolution**

L'élargissement des territoires intercommunaux, les mutualisations opérées dans le cadre des pôles territoriaux ruraux, la mise en place des métropoles<sup>3</sup> sont autant de configurations favorables à l'élaboration d'un projet de territoire de plus grande ampleur, propice au développement des services aux familles.

---

<sup>3</sup> La réforme territoriale, engagée en 2010, est modifiée par la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 relative à la modernisation de l'action publique territoriale et à l'affirmation des métropoles (loi MAPTAM) et par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République (Loi NOTR).

Ces évolutions sont de nature à faire évoluer les positionnements des acteurs mais constituent également de nouvelles opportunités de travail partenarial. Les élus s'associent dans une réflexion commune sur le projet du territoire et investissent des champs d'intervention nouveaux.

Cette période constitue une opportunité pour que la Caf accompagne ces projets en construction. Par leur connaissance des besoins et des ressources du territoire, les Caf contribuent à rationaliser les organisations partenariales, éviter les doublons et dégager des marges de manœuvre pour accompagner de nouveaux projets.

Dans ce contexte, l'enjeu réside dans notre capacité à accompagner la prise de décision des élus, dont l'adhésion est essentielle. Pour être efficient, cet accompagnement nécessite de :

- partager un diagnostic des problématiques, des ressources du territoire afin d'identifier les complémentarités d'intervention et les nouvelles marges de manœuvre mobilisables ;
- définir une stratégie de développement s'appuyant sur une programmation adaptée et inscrite sur la durée ;
- renforcer la coordination entre les acteurs pour identifier les complémentarités et faciliter la mobilisation de tous les moyens disponibles.

### **1.3 Renforcer le pilotage territorial en revisitant et en rationalisant les instances partenariales existantes**

La Cnaf a renforcé le niveau de financement de la coordination (le prix plafond de la coordination a été porté à 48 000 euros dans le Cej), identifié un financement au titre de l'ingénierie dans le Cej et ouvert la possibilité de mobiliser des financements au titre de la coordination pour favoriser l'atteinte des objectifs de rééquilibrage négociés dans le cadre d'un schéma départemental des services aux familles.

Il apparaît en effet nécessaire de renforcer les interventions au titre du pilotage afin de faire vivre la démarche en faisant preuve de réactivité et en accompagnant l'innovation.

### **1.4 Rationaliser les conventions d'objectifs et de financements existantes**

Plusieurs financements sont aujourd'hui généralement mobilisés sur un territoire. L'évaluation de la Ctg a mis en évidence les gains générés par la rationalisation de conventions d'objectifs et de financement signés sur le territoire.

Cet effort de rationalisation a d'ores et déjà trouvé une concrétisation dans le cadre du Cej par la mise à disposition d'un modèle simplifié de convention d'objectifs et de financement qui renvoie à la mise en œuvre du diagnostic et du comité de pilotage à la Ctg.

Dès lors qu'une Ctg est signée, il est préconisé de rationaliser les conventions existantes en :

- articulant les actions de pilotage dans le cadre d'une stratégie d'ensemble qui fasse le lien entre les différentes thématiques (pilotage Cej, fonds de rééquilibrage, fonds « publics et territoires », fonds national « parentalité », animation de la vie sociale, aide à domicile, etc.;
- faisant référence dans le cadre de la Ctg à l'ensemble des conventions d'objectifs et de financement pour l'ensemble des thématiques ;
- harmonisant la durée des différentes conventions d'objectifs et de financement (enfance et jeunesse, parentalité, vie sociale<sup>4</sup>, etc.) sur celle de la Ctg de manière à gagner en cohérence et à réduire les coûts de gestion relatif au suivi des différentes conventions existantes.

### **1.5 Accompagner les perspectives de refonte de nos dispositifs de financement**

L'expérimentation en cours, et jusqu'à fin 2017, de refonte des dispositifs d'accompagnement et de financement dans les champs de l'enfance et de la jeunesse vise à mieux répondre aux enjeux de l'intervention des Caf en renforçant leur positionnement sur les territoires.

Les évolutions envisagées s'inscrivent dans la continuité des engagements actuels, et répondent aux principes et objectifs suivants :

- redonner du sens et de la lisibilité aux engagements des Caf en favorisant leur inscription dans le cadre d'intervention de la Ctg ;
- renforcer la lisibilité des interventions de la branche Famille et réduire les charges pesant sur les Caf et leurs partenaires en simplifiant les dispositifs de financement ;
- valoriser la capacité de pilotage et d'accompagnement des spécificités des publics, des territoires et de réduction des inégalités territoriales ;
- renforcer l'accompagnement du développement de l'offre d'accueil ainsi que l'optimisation du fonctionnement des structures

Un nouveau cadre contractuel politique avec les collectivités locales est nécessaire à la définition des interventions liées au pilotage territorial et au schéma de développement. La cible est qu'il se concrétise dans chaque territoire par une Ctg.

Cette démarche contractuelle bénéficiera d'un financement dédié à visée pluriannuelle. Ce financement accompagnera les actions de pilotage (diagnostic, ingénierie, coordination, etc.), valorisées actuellement dans le Cej et les interventions permettant de répondre aux besoins spécifiques des publics et des territoires nécessitant une coordination au niveau de la collectivité territoriale (fonds « publics et territoires »).

---

<sup>4</sup> La période d'agrément des centres sociaux est en adéquation avec la durée de la Ctg, à savoir quatre ans.

## **2. Afin de soutenir les dynamiques engagées au sein des Caf, la Cnaf renforce son accompagnement**

### **2.1 L'espace collaboratif<sup>5</sup> dédié au suivi et au déploiement de la démarche vous permet d'accéder à de nombreux supports consolidés au niveau national ou développé au local**

Une base Lotus dédiée au suivi des Ctg signés et aux échanges de bonnes pratiques est mise à la disposition des Caf depuis le 20 juillet 2015. Elle se compose :

- d'un forum facilitant les échanges entre Caf et avec la Cnaf ;
- d'un annuaire permettant d'identifier l'interlocuteur privilégié au sein de chaque caisse ;
- des supports nationaux et locaux : conventions type, Ctg signées, veille territoriale, support de présentation et de communication, plan d'actions, etc.

### **Afin de faciliter les échanges entre Caf et avec la Cnaf, vous êtes invitées avant le 15 avril 2016 :**

- à déposer, dans la rubrique « espace partagé », les supports réalisés en préparation de vos Ctg : études, diagnostic, fiches actions, présentations aux partenaires, évaluation, etc ;
- à renseigner dans l'annuaire de la base, le nom de l'interlocuteur privilégié en charge du suivi de la démarche au sein de votre caisse.

### **2.2 Afin de partager les expériences et les bonnes pratiques entre Caf et de trouver des réponses adaptées à vos configurations locales, des carrefours en région sont proposés par la Cnaf**

Construits<sup>6</sup> et co-animés avec les Caf expérimentatrices<sup>7</sup>, ces carrefours apportent un soutien méthodologique et doivent vous permettre de franchir une étape supplémentaire dans la mise en œuvre de la démarche. Ces carrefours se déroulent sur deux journées. Les invitations à ces carrefours se dérouleront en région au cours du premier semestre 2016. Les dates ainsi que le programme de ces carrefours en région sont joints en annexe 3. Les Centres de ressources (Cdr) ont été sollicités pour appuyer leur organisation dont les modalités pratiques vous seront précisées prochainement.

---

<sup>5</sup> Instruction technique n° 2015-075 du 20 juillet 2015 relative à la base Lotus dédiée au suivi des Ctg. La procédure d'habilitation reste inchangée : l'habilitation doit être effectuée auprès de votre administrateur local en spécifiant le niveau d'accès souhaité pour chaque personne habilitée :

lecteur : Espace-CTG-Lecteurs/Lca

éditeur : Espace-CTG-Participants/Lca

<sup>6</sup> Les carrefours sont construits par Direction des politiques familiale et sociale (Dpfas) en lien avec la Direction des études de la statistique et de la recherche (Dser) et la Direction du réseau - ressources humaines et relation de service (Dr)

<sup>7</sup> Les Caf des Bouches du Rhône, du Cher, de l'Eure, du Finistère, de la Gironde, de la Haute Loire, de la Haute Marne, des Hautes-Pyrénées, de l'Isère, de la Meurthe et Moselle, du Nord, de Seine-Saint-Denis, de la Réunion, de la Savoie, de la Vendée et des Yvelines ont expérimenté la Ctg

Un premier carrefour test, organisé en juillet 2015<sup>8</sup>, a permis de répondre aux questionnements des Caf en tenant compte de l'état d'avancement de la démarche au sein de chaque caisse.

Les échanges facilitent l'identification des freins et des leviers opérationnels. A cette occasion, plusieurs problématiques ont été abordées et permettent de trouver des éléments de réponses aux questionnements suivants :

- adhérer à la démarche, développer une appropriation collective de la démarche ou construire un projet de caisse ;
- porter la démarche à tous les maillons de la chaîne : Conseil d'administration/Direction/responsables/équipes As et Pf ;
- dépasser le fonctionnement interne en silos ;
- identifier les productions communes qui donnent sens au décloisonnement ;
- concilier la plus-value de la démarche avec des charges de gestion qui ne cessent de croître ;
- accepter de prendre du temps au départ pour gagner du sens et de l'efficacité et donc du temps à l'arrivée ;
- être accompagnés localement : intervention ponctuelle de la Cnaf, temps fort auprès des élus, sensibilisation du personnel, soutien dans l'organisation des transversalités en interne, etc.

### **2.3 Renforcer les compétences et favoriser l'articulation entre les métiers**

Dans une démarche de professionnalisation des métiers, la Cnaf propose depuis l'an dernier une formation initiale de 20 jours, pour les chargés de conseils et développement, avec pour objectifs :

- de savoir intervenir dans un environnement complexe et évolutif ;
- d'être en capacité de contribuer à la mise en œuvre de la politique familiale et sociale et des orientations stratégiques de la Caf sur le territoire ;
- de maîtriser les méthodes et outils d'accompagnement des projets ;
- de développer une posture professionnelle adaptée à l'emploi

Résolument tournée vers un apprentissage contextualisé des enjeux de la branche Famille, cette formation s'appuie sur une approche transversale, introduit une dimension globale et contribue à optimiser le positionnement des Caf au sein des territoires.

Elle apporte un appui en matière de maîtrise de l'environnement institutionnel et partenarial, conduite de projet, analyse stratégique et d'opportunité des projets, transversalité interne et externe. En renforçant la posture professionnelle et les compétences, elle favorise l'articulation entre les métiers.

Depuis avril 2015, six sessions ont été mises en œuvre, les inscriptions sont en cours pour la 7<sup>ème</sup>. La 5<sup>ème</sup> promotion se déroule à Paris du 1/2/2016 au 9/9/2016, la 6<sup>ème</sup> promotion se tient à Dijon du 7/3/2016 au 14/9/2016.(en

---

<sup>8</sup> Un premier carrefour test, organisé avec l'Egoc, s'est déroulé les 2 et 3 juillet 2015 en direction de quatre régions : Centre, Pays de Loire, Normandie et Bretagne. Il a été co-animé avec les Caf du Cher, de l'Eure, de la Gironde et de la Vendée.

alternance). Les modalités d'inscription sont précisées dans l'instruction technique 2016-007 du 13/01/2016.

Par ailleurs, en complément et pour l'ensemble des conseillers techniques, un module d'analyse des pratiques est proposé et une formation « jeunesse » est en cours de conception.

## **2.4 Consolider un diagnostic global**

L'analyse tirée du diagnostic partagé constitue une première phase essentielle à la mise en œuvre de la Ctg.

L'idée n'est pas de réaliser un nouveau diagnostic au titre de la Ctg mais de croiser les diagnostics existants. Ce croisement fait apparaître des problématiques et des objectifs communs à plusieurs thématiques. Il permet également une analyse globale des ressources mobilisables sur le territoire et renforce l'analyse multidimensionnelle conduite dans le cadre du diagnostic. La question de l'implication des chargés d'études dans des démarches de mise en œuvre de Ctg a été soulevée. La phase préparatoire du diagnostic est en effet déterminante et repose, pour une large partie, sur les chargés d'études.

Onze Caf ont répondu à l'appel à candidature, lancé le 15 janvier 2016 par la Direction des études de la statistique et de la recherche (Dser) en direction du réseau des chargés d'études pour participer aux travaux sur cette thématique.

Le comité de coordination du réseau Etude (Cocore) a décidé d'orienter les travaux sur un premier état des lieux des diagnostics et des études territoriales réalisés pour appuyer la signature d'une Ctg à partir d'une analyse des documents partagés au sein de l'espace collaboratif. Ce travail doit permettre de valoriser les bonnes pratiques en la matière et de mettre en avant les approches utilisées. Il accompagnera la signature de nouvelles Ctg et le renouvellement des Ctg en cours.

Dans un contexte territorial en évolution, il s'attachera à identifier dans quelle mesure les analyses conduites sont déterminantes dans le choix du territoire pertinent et la structuration du plan d'actions mis en œuvre dans le cadre de la Ctg

Les outils statistiques sont également amenés à évoluer et à être mis au service d'un meilleur pilotage territorial : Open Data, Imaje, Filoue, etc.

Outre des outils tableaux de bord, tel qu'Imaje, des kits de requêtes type, élaborés en collaboration avec des experts métiers du réseau, seront progressivement mis à disposition des Caf.



Quelle stratégie et quelles instances partenariales mobiliser  
aux différents échelons territoriaux ?

➤ **Une large convention de partenariat qui tend à s'élargir à un ensemble de thématiques à l'échelon départemental**

L'échelon départemental reste l'échelon politique adapté pour atteindre les objectifs d'action et de cohésion sociale partagés avec nos partenaires.

A ce titre, les schémas départementaux constituent un cadre privilégié pour faire apparaître les interactions entre les différents champs d'intervention thématiques, définir une stratégie de développement ciblée et favoriser les interactions entre les différents domaines d'intervention et donc entre les acteurs.

Par exemple, au-delà de la petite enfance et de la parentalité, voire de la jeunesse, les Sdsf doivent s'articuler avec d'autres politiques sectorielles (politique de la ville, animation de la vie sociale, aide à domicile, schéma d'accessibilité aux services, etc.).

Tout en prenant en compte les configurations territoriales et les instances existantes, le pilotage du Sdsf s'articule à deux échelons :

- un échelon « stratégique » mis en œuvre dans le cadre d'un comité de pilotage définit, suit et évalue de façon globale les orientations stratégiques du Sdsf :
  - piloté par le préfet avec une co-présidence Caf, voire co-présidence Caf-conseil général ;
  - doté d'un pouvoir de décision ;
  - il réunit les institutions et acteurs « financeurs » ;
- un échelon « opérationnel » représenté par plusieurs comités thématiques départementaux, met en synergie les acteurs et développe des réponses adaptées aux problématiques spécifiques des publics :
  - ces comités sont subordonné(s) au comité de pilotage ;
  - ils prennent le relais d'instances préexistantes.

➤ **Un projet de territoire à l'échelon de la commune ou de la communauté de communes**

A l'échelon local (communes, communautés de communes, coopération entre communes au sein de pôle territoriaux ruraux), le projet de territoire se nourrit des orientations stratégiques définies à l'échelon départemental, affine la connaissance des besoins et des enjeux, définit ses objectifs sur la durée et décline ses interventions dans le cadre d'une programmation adaptée.

La Ctg facilite la déclinaison du projet de territoire tout en tenant compte de ses spécificités locales et permet de :

- prendre en compte les orientations stratégiques définies à l'échelon départemental ;
- affiner le diagnostic territorial ;
- définir le projet du territoire ;

- identifier les priorités et programmer les interventions ;
- accompagner la mise en réseau des acteurs.

Le pilotage du projet de territoire s'articule à deux échelons :

- un échelon « stratégique » :
  - un comité de pilotage définit, suit et évalue le projet du territoire ;
  - il est piloté par la Caf et l'élu de la commune ou de la communauté de communes ;
  - doté d'un pouvoir de décision.
- un échelon « opérationnel » met en synergie les acteurs et développe des réponses adaptées aux problématiques spécifiques des publics :
  - ces comités sont subordonné(s) au comité de pilotage ;
  - ils associent, le plus possible, les habitants du territoire.

Articulation entre le Sdsf et le projet de territoire
---

La Ctg favorise l'articulation du Sdsf et des autres schémas à l'échelon départemental

### Echelon départemental

#### Le schéma départemental des services aux familles (Sdsf) s'articule avec les autres schémas

- **Le comité de pilotage stratégique**

- ➔ Définit, suit et évalue de façon globale les orientations stratégiques qui interagissent sur les différents champs



- **Les comités thématiques départementaux**

- ➔ Développent des réponses adaptées
- ➔ Rationalisent les différentes instances partenariales existantes (Cdaje, comité parentalité, etc.)
- ➔ Mettent en synergie les acteurs



La Ctg favorise la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelon infra départemental, en cohérence avec les orientations du Sdsf

### Echelon communal ou intercommunal

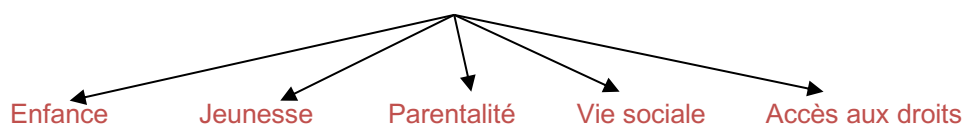
#### Un plan d'actions est décliné dans le projet de territoire

- **Le comité de pilotage du projet de territoire**

- ➔ Prend en compte les orientations stratégiques définies dans le Sdsf
- ➔ Affine le diagnostic à l'échelon du territoire
- ➔ Définit les objectifs et les priorités d'intervention du projet de territoire
- ➔ Programme les interventions
- ➔ Met en réseau les acteurs

- **Comités thématiques locaux**

- ➔ Développent des réponses adaptées
- ➔ Mettent en synergie les acteurs
- ➔ Associent les habitants du territoire



## Carrefour en région

### « Déploiement de la Convention territoriale globale (Ctg) »

Programme
-----------

#### Jour 1

9h30 à 10h00	Accueil des participants
10h00 à 11h30	<p><b>Tour de table : Où en sommes-nous au sein de notre caisse ?</b></p> <p><i>Combien de conventions sont-elles signées ? A quel échelon ? Dans quel contexte la démarche a-t-elle été élaborée ? Quel sont les objectifs et les contenus des Ctg signées ?</i></p>
11h30 à 12h30	<p><b>Actualités, enjeux de la démarche et perspectives</b></p> <p><i>Quels sont les enjeux du déploiement de la Ctg dans le contexte actuel ? Quels sont les nouveaux leviers développés au niveau national pour soutenir le déploiement de la démarche ?</i></p> <p><b>Echange avec les participants</b></p>
12h30 à 14h00	Déjeuner
14h00 à 15h45	<p><b>Quels sont les difficultés et les leviers repérés dans la mise en place de la démarche au sein de votre caisse ?</b></p> <p><i>En interne, entre les services, avec le conseil d'administration et avec les partenaires.</i></p>
15h45 à 16h00	Pause
16h00 à 18h00	<p><b>Présentation de supports nationaux et partage de supports locaux</b></p> <p><i>Espace collaboratif, supports de formation, approche globale du diagnostic territorial, conventions type, pilotage territorial, fiches actions, outils statistiques, etc.</i></p>

## Jour 2

<b>9h00 à 10h45</b>	<b>Afin d'engager et de déployer davantage la démarche au sein de votre caisse à court et moyen terme, quels besoins d'accompagnement identifiez-vous ?</b> <i>Nature et contenu du soutien recherché.</i> <i>Etape de mise en œuvre concernée : préparation, diagnostic partagé, élaboration et signature, suivi et évaluation.</i>
<b>10h45 à 11h00</b>	Pause
<b>11h00 à 12h30</b>	<b>Partage autour des plus-values identifiées et des conditions de la réussite</b> <i>Accompagnement « métiers », portage et transversalités internes, identification d'enjeux et de travaux communs, approche des territoires cibles, adaptabilité du plan d'actions, renforcement du pilotage en interne et sur le territoire, capacité à capter et à développer les innovations locales, etc.</i>
<b>12h30 à 14h00</b>	Déjeuner
<b>14h00 à 16h00</b>	<b>Quelles actions allons-nous conduire pour franchir des étapes supplémentaires au sein de notre caisse et auprès de nos partenaires ?</b> <i>Il s'agit d'identifier les travaux prioritaires à conduire au sein de chaque caisse pour avancer de manière très opérationnelle dans la mise en œuvre de la démarche</i>
<b>16h00 – 16h15</b>	<b>Perspectives et clôture de la journée</b>

Région CDR	CAF	Date du carrefour
Atlantique	Ariège	26 et 27 mai 2016
	Aveyron	
	Charente	
	Charente-Maritime	
	Corrèze	
	Creuse	
	Dordogne	
	Haute-Garonne	
	Gers	
	Gironde	
	Landes	
	Lot	
	Lot et Garonne	
	Pyrénées-Atlantiques	
	Haute-Vienne	
	Hautes-Pyrénées	
	Deux-Sèvres	
	Tarn	
	Tarn-et-Garonne	
	Vienne	
Bretagne-Normandie	Calvados	30 et 31 mai 2016
	Cotes d'Armor	
	Eure	
	Finistère	
	Ille-et-Vilaine	
	Manche	
	Morbihan	
	Orne	
	Seine-Maritime	
Centre - Pays de Loire	Cher	27 et 28 juin 2016
	Eure-et-Loir	
	Indre	
	Indre-et-Loire	
	Loir et Cher	
	Loire-Atlantique	
	Loiret	
	Maine-et-Loire	
	Mayenne	
	Sartre	
	Vendée	

<b>Île de France</b>	<b>Paris</b>	<b>27 et 28 juin 2016</b>
	Seine-et-Marne	
	Yvelines	
	Essonne	
	Hauts-de-Seine	
	Seine-Saint-Denis	
	Val-de-Marne	
	Val-d'Oise	
<b>Centre Est</b>	<b>Aube</b>	<b>2 et 3 mai 2016</b>
	Côte d'Or	
	Doubs	
	Jura	
	Haute-Marne	
	Meurthe-et-Moselle	
	Meuse	
	Moselle	
	Nièvre	
	Bas-Rhin	
	Haut-Rhin	
	Haute-Saône	
	Saône-et-Loire	
	Vosges	
	Yonne	
	Territoire de Belfort	
<b>Méditerranée - DOM</b>	<b>Alpes de Haute Provence</b>	<b>9 et 10 juin 2016</b>
	Hauts-Alpes	
	Alpes-Maritimes	
	Aude	
	Bouches-du-Rhône	
	Corse du Sud	
	Haute-Corse	
	Gard	
	Hérault	
	Lozère	
	Pyrénées-Orientales	
	Var	
	Vaucluse	
	Guadeloupe	
	Martinique	
	Guyane	
	La Réunion	

<b>Nordppac's</b>	<b>Aisne</b>	<b>13 et 14 juin 2016</b>
	Ardennes	
	Marne	
	Nord	
	Oise	
	Pas-de-Calais	
	Somme	
<b>Rhône Alpes - Auvergne</b>	<b>Ain</b>	<b>18 et 19 mai 2016</b>
	Allier	
	Ardèche	
	Cantal	
	Drome	
	Isère	
	Loire	
	Haute-Loire	
	Puy-de-Dôme	
	Rhône	
	Savoie	
	Haute-Savoie	